

COMMUNE DE MAINTENAY

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

Auxi le Château

SEANCE

Ordinaire

L'an deux mille vingt-cinq le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mr DENOEUX Reynald, Maire, Convocation du 2 décembre 2025

Etaient présents : Mrs Denoeux Reynald, Brutel Régis, Seneschal Patrice, Mouillard Alain, Cabas Gontran, Mme DE France Astrid, Beuvain Kevin, Becquet Freddy, Bourgois Pascaline

Mr MOUILLARD Alain est désigné secrétaire de séance.

1. Co-signature de la CTG (Convention Territoriale Globale) 2026/2030 avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole et le Département

- Vu le Code Général des Collectivités ;
- Vu les L263-1, L223-1 et L227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'état et la Caisse d'Allocations Familiales la période 2023-2027 ;
- Vu la délibération de la Communauté de Communes des 7 Vallées du 12 décembre 2022, relative à la signature de la CTG pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;
- Considérant que la CTG arrive à échéance au 31 décembre 2025 ;
- Considérant que la CTG favorise la coopération entre les différents acteurs du territoire, la mutualisation, la coordination, l'adaptation des équipements et services aux familles ;
- Considérant que les champs d'intervention de la CTG sont : l'accès aux droits et inclusion numérique, petite enfance, parentalité, enfance, jeunesse, handicap, animation de la vie sociale, logement et habitat ;
- Considérant que la signature de CTG représente un intérêt pour les communes ;
 - ✓ Le maintien du financement des équipements existants communaux ou associatifs (ex centre de loisirs, micro-crèche, séjours...)
 - ✓ Un soutien technique et financier pour les projets en cours ou à venir portés par les communes ou toutes associations présentes sur les communes co-signataires ;
- Considérant que dans le cadre de la procédure de renouvellement de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, la démarche d'élaboration d'un nouveau projet social à l'échelle des 66 communes est en cours de co-construction avec l'ensemble des partenaires ;

- Considérant que les maires cosignataires de la CTG sont associés dans les décisions du projet social de territoire dans le cadre du Comité de Pilotage ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents ;

- APPROUVE la signature de la Convention Territoriale Globale 2026/2030
- AUTORISE Monsieur le Maire à co-signer la Convention Territoriale Globale avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de la charte territoriale « avec les familles » et les 66 communes de la Communauté de Communes des 7 Vallées, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le
Et de la publication le

Pour copie conforme,
Le 11 décembre 2025

Le Maire,
DENOEUX Reynald